



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI LE 13 JANVIER 2021 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mercredi le 13 janvier 2021 à 20 h 9, au lieu habituel des délibérations, pour Mme Julie Rivard, mairesse suppléante, la directrice générale et greffière p.i. et le trésorier et greffier adjoint, et par vidéo-conférence pour les conseillers municipaux, et ce, en conformité avec l'Arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, renouvelé par le décret 3-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 13 janvier 2021.

Présences :

M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le maire Alain Poirier

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.
M. Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 9.

21-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

21-01-002

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au titre de la résolution 20-12-330 de la façon suivante :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

RÉSOLUTION 20-12-330

ADOPTION DU PREMIER SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°312 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 281, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 283 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 284 »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que modifié.

21-01-003

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

21-01-004

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

21-01-005

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionné en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de correction mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

21-01-006

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Secrétaire greffe, incendie et OMU 1^{er} au 23

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge 1^{er} au 31

Jasmin Baril

Opérateur-concierge 1^{er} au 21

Marie-Noëlle Trudel

Préposée au bar/restaurant/quilles 10,11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

21-01-007

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME JENNY FORTIER
COMME EMPLOYÉE TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE Mme Jenny Fortier signifiait en date du 14 décembre 2020 qu'elle quittait ses fonctions comme employée temporaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil d'accepter la démission de Mme Jenny Fortier et que son dernier jour en disponibilité sera le 2 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Jenny Fortier en date du 2 janvier 2021, avec les remerciements d'usage.

21-01-008

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2020 TOTALISANT 676 570,55 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2020 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des chèques

Chèques 21788 à 21791 inclusivement

Pour la somme de : 4 205,09 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 502260 à 502350 inclusivement

Pour la somme de : 253 434,18 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5467 à 5507 inclusivement

Pour la somme de : 206 706,31 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 48 à 53 inclusivement

Pour la somme de : 212 224,97 \$

Grand total : 676 570,55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2020 totalisant 676 570,55 \$.

21-01-009

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaéтан Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 décembre 2020.

21-01-010

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 3 927,23 \$ À MATÉRIAUX DUBREUIL INC. (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1015, boulevard Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Label-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 3 927,23 \$ à Matériaux Dubreuil inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

21-01-011

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2019, le gouvernement du Québec a reconduit le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ayant pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2021-2022, le Service sécurité incendie prévoit la formation de huit (8) pompiers au programme « Pompier 1 » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire et qu'elle doit transmettre sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de huit (8) pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique pour l'exercice 2021-2022 et de transmettre cette demande au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

21-01-012

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS BARRAUTE-SENNETERRE-QUÉVILLON (SADC-BSQ)

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil a identifié les actions prioritaires du Comité 5000 dans le cadre du développement économique lors de l'adoption du budget 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des différents projets du Comité 5000, la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit compter sur l'appui financier de différents partenaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service du développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'adresser une demande de contribution financière de 30 000 \$ à la SADC-BSQ pour différents projets du Comité 5000 et de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-01-013

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC RESSOURCES BONTERRA INC.

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon de bâtir des ponts entre Ressources Bonterra Inc. et la Ville de Lebel-sur-Quévillon afin d'optimiser les retombées socioéconomiques et de favoriser les conditions de succès du développement des projets miniers Barry, Moroy et Gladiator ;

CONSIDÉRANT l'importance de former un comité de collaboration et de signer une entente à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire à signer l'entente de collaboration à intervenir entre Ressources Bonterra Inc. et la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

21-01-014

AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'AFFAIRES DE LA CULTURE DE CAMERISE À LABEL-SUR-QUÉVILLON À EXPLORER SOLUTIONS - 19 980 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QU'un plan d'affaires avait été réalisé par Explorer Solutions en 2017 pour la mise en place d'un projet de culture de camerise à Lebel-sur-Quévillon et que depuis plusieurs avancées ont été constatées dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT QU'il importe pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon de diversifier son économie ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE des sommes de la contribution non remboursable de la Société d'aide au développement des communautés de Barraute-Senneterre-Quévillon (SADC-BSQ) pour l'année 2020 n'ont pas été toutes dépensées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a sélectionné le projet « Actualisation du plan d'affaires de la culture de camerise à Lebel-sur-Quévillon » comme étant un de ses projets prioritaires à réaliser en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature d'une entente de service professionnels entre Explorer Solutions et la Ville de Lebel-sur-Quévillon au coût de 19 980 \$ avant taxes ;

QUE la directrice générale et greffière p.i. et le maire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

21-01-015

AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT DE SERVICE POUR LE PROJET « CRÉATION DE L'IMAGE DE MARQUE TERRITORIALE » DE LA MUNICIPALITÉ DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON À VISAGES RÉGIONAUX – 33 600 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la problématique de recrutement de main-d'œuvre que vivent plusieurs entreprises de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'il importe à la municipalité de Lebel-sur-Quévillon de répondre aux défis que pose le contexte de pénurie de main-d'œuvre en renforçant son pouvoir d'attraction et de rétention en agissant sur le sentiment d'appartenance et de fierté locale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié le projet « Création d'image de marque territoriale » de la Ville de Lebel-sur-Quévillon comme étant une priorité à réaliser en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature d'une entente de services professionnels entre Visages régionaux et la Ville de Lebel-sur-Quévillon au coût de 33 600 \$ avant taxes ;

QUE la directrice générale et greffière p.i. et le maire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

21-01-016

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC - 12 442,88 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation intervenue le 12 janvier 1995 entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSBPATNQ) et la municipalité de Lebel-sur-Quévillon établit le montant de la cotisation annuelle de base requise selon le décret déterminant la population officielle de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSBPATNDQ fournit également le support technique pour les 4 appareils de la bibliothèque ainsi que le renouvellement des licences antivirus de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs et culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 442,88 \$ taxes incluses au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSPBATNDQ) pour la cotisation annuelle et le support technique 2021.

21-01-017

APPUI DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON, À LOISIR SPORT BAIE-JAMES CONCERNANT LA DEMANDE POUR LA NOUVELLE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DÉPOSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MÉES)

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie d'une aide financière pour le développement du loisir, du sport, du plein air et de la culture provenant de Loisir Sport Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît le manque de financement, ce qui nuit au développement de notre région ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que notre région puisse se développer au même rythme que toutes les autres régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James a déposé une demande au MÉES, afin de bonifier l'enveloppe budgétaire accordée aux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

QUE la Ville reconnaisse l'importance de la mission de Loisir Sport Baie-James et que nous apportions appui à la demande déposée par Loisir Sport Baie-James au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

21-01-018

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

21-01-019

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-2020-09 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME D'OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE AUTOMATISÉ (AWOS IIIP) À APPROACH NAVIGATION SYSTEMS INC. - 191 710,58 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-240 autorisant l'achat d'équipements de sécurité pour l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-2020-09 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 15 décembre 2020, deux (2) soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Aeronav Inc.

Pointe-Claire (Montréal) Québec H9R 4T7

Système AWOS IIIP.....	208 950,00 \$
Installation du système.....	24 720,00 \$
Maintenance 3 ans.....	26 470,00 \$
TPS.....	13 444,25 \$
TVQ.....	26 821,28 \$
Total.....	309 150,28 \$

Approach Navigation Systems Inc.

Dieppe, Nouveau-Brunswick E1A 5T8

Système AWOS IIIP.....	145 468,00 \$
Installation du système.....	11 000,00 \$
Maintenance 3 ans.....	10 600,00 \$
TPS.....	8 353,40 \$
TVQ.....	16 289,13 \$
Total.....	191 710,53 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-09 pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'un système d'observation météorologique automatisé (AWOS IIIP) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Approach Navigation Systems Inc. pour la somme de 191 710,53 \$ taxes incluses.

21-01-020

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2020-10 POUR L'ACHAT D'UN GPU À ADVANCE GSE CORP. – 45 812 \$ US, FRAIS D'ENVOI ET TAXES EN SUS

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-240 autorisant l'achat d'équipements de sécurité pour l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-10 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 25 novembre 2020, deux (2) soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

Advance GSE Corp.

1860 Bonhill Rd
Mississauga (Ontario) L5T 1C4

	\$ US
AMPJET 28 VDC 4T diesel GPU.....	45 812,00 \$
Frais d'envoi.....	1 750,00 \$
Taxes assujetties.....	7 122,41 \$
Total avec taxes et frais d'envoi.....	54 684,41 \$

G.T.A. Aviation Ground Equipment Specialties

2450 Derry Road E Hangar # 10
Mississauga (Ontario) L5S 1B2

	\$ US
AMPJET 28 VDC 4T diesel GPU.....	46 047,00 \$
Frais d'envoi.....	950,00 \$
Taxes assujetties.....	2 349,85 \$
Total avec taxes et frais d'envoi.....	49 346,85 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement n° 289 – Gestion contractuelle de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, celle-ci n'est pas tenue de retenir le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-10 pour l'achat d'un GPU au soumissionnaire conforme Advance GSE Corp. pour la somme de 45 812,00 \$ US, frais d'envoi et taxes en sus.

21-01-021

ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2020-11

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-240 autorisant l'achat d'équipements de sécurité pour l'aéroport municipal ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-11 ;

G.T.A. Aviation Ground Equipment Specialties

2450 Derry Road E Hangar # 10
Mississauga (Ontario) L5S 1B2

	\$ US
<i>Mu-Meter Mk.6 decelerometer</i>	39 573,00 \$
<i>Frais d'envoi</i>	1 250,00 \$
<i>Frais de formation</i>	4 000,00 \$
<i>Taxes assujetties</i>	2 241,15 \$
Total avec taxes et frais d'envoi	47 064,15 \$

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est en dollars américains et dépasse la capacité financière et le budget alloué à cet effet par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'ANNULER le présent appel d'offres sur invitation LSQ-2020-11 – Achat d'un décéléromètre pour les raisons évoquées au préambule de la présente résolution.

21-01-022

AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉCÉLÉROMÈTRE POUR L'AÉROPORT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRADEWIND SCIENTIFIC – 32 450 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'annulation de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-11 pour l'achat d'un décéléromètre Mu-Meter Mk 6 en raison du coût trop élevé soumis par le seul soumissionnaire ayant répondu à l'appel ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Tradewind Scientific nous a fait parvenir le 17 décembre dernier une soumission pour un décéléromètre modèle TES Mk3 et qu'après vérification auprès de la firme conseil Octant Aviation, il apparaît que l'équipement convient au besoin réel de notre aéroport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un décéléromètre model TES Mk3 auprès de Tradewind Scientific au coût de 32 450 \$ avant taxes.

21-01-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 312 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 281 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, LE RÈGLEMENT N° 283 DE CONSTRUCTION ET LE RÈGLEMENT N° 284 DE ZONAGE »

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement n° 281 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme, au règlement n° 283 de construction et au règlement n° 284 de zonage incluant le plan de zonage et certaines grilles des spécifications, afin de répondre aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, lesdits règlements doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 10 novembre 2020, M. le conseiller Gaétan Normandeau donnait un avis de motion à cet effet et que le premier projet de règlement n° 312 y a été adopté par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement comprenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 décembre 2020 à 19 heures à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du règlement n° 312 a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de ce règlement à l'égard desquelles la Ville n'a reçu aucune demande valide pendant la période réglementaire terminée le 18 décembre 2020, sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'ADOPTER le règlement n° 312 intitulé « Règlement modifiant le règlement n°281 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme, le règlement n° 283 de construction et le règlement n° 284 de zonage ».

21-01-024

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 313 AYANT POUR TITRE « MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 284 DE ZONAGE »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose le premier projet de règlement n° 313 ayant pour objet de modifier le règlement n° 284 ;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 313 ayant pour objet de modifier le règlement n° 284 de zonage par la création de la zone 53-M à même les zones 22-H-RU et 23-C.

21-01-025

AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENT (CONSEIL, CADRES, POMPIERS, BRIGADIERS, BÉNÉVOLES) - TERME 2021

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance accident (conseil, cadres, pompiers, brigadiers, bénévoles) est à renouveler le 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le courtier Harmonia Assurance confirme que l'assureur SSQ Assurances est disposé à procéder au renouvellement de la police d'assurance accident pour la somme de 889 \$ taxe et frais en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance accident (conseil, cadres, pompiers, brigadiers, bénévoles) portant le numéro 1LU10 pour la somme de 889 \$ taxe et frais en sus pour l'année 2021.

21-01-026

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE TISSAGE LA TRAME POUR L'ACHAT DE PIÈCES ET D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tissage la Trame a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour l'achat de pièces et d'équipements pour la réparation de métier à tisser ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tissage la Trame désire perpétuer auprès des citoyens et citoyennes de la municipalité la tradition ancestrale du tissage sur métier ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de Tissage la Trame la somme de 500 \$ pour l'achat de pièces et d'équipements pour la réparation de métiers à tisser afin de promouvoir le développement artisanal dans notre municipalité.

21-01-027

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR « LES AMANTS DU BEL ÂGE » AFIN D'HONORER LES MEMBRES AYANT ATTEINT L'ÂGE DE 80 ANS PENDANT L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière afin d'honorer ses membres ayant atteint l'âge de 80 ans pendant l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se joindre au Club pour honorer ces vénérables citoyens et souligner leur implication à différents niveaux dans la communauté quévillonnaise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » la somme de 500 \$ afin d'honorer ses membres ayant atteint l'âge de 80 ans pendant l'année 2020 et remercie chaleureusement nos octogénaires pour leur apport dans la communauté.

21-01-028

AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 000 \$ AU CLUB DE MOTONEIGE LSQ POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL 2020-2021 D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige LSQ a fait parvenir une demande d'aide financière pour mener à bien les activités hivernales 2020-2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de cette aide, le Club s'engage à déneiger la multipiste longeant le lac Quévillon, à partir de l'accès de la rue des Ormes jusqu'à la plage et d'en effectuer au besoin le débroussaillage pour permettre aux citoyens d'y pratiquer la marche en nature ou autres activités du genre en toute sécurité ainsi qu'aux motoneigistes d'y circuler à la vitesse permise de 20 km/h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de motoneige LSQ une contribution financière de 6 000 \$ composée de 5 000 \$ pour l'entretien hivernal 2020-2021 d'un tronçon de la piste cyclable et de 1 000 \$ pour le débroussaillage, et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ Remettre une copie des états financiers du club à la Ville
- ✓ Produire un rapport de la fréquence des entretiens

QU'un premier versement de 5 400 \$ (90%) soit remis en début de saison ;

QU'un deuxième versement de 600 \$ (10 %) soit remis après confirmation par le Service des travaux publics qu'aucun dommage n'a été causé aux infrastructures municipales.

21-01-029

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PAVILLON DE LA ROSE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon de la Rose est un organisme à but non lucratif visant le soutien aux personnes touchées par le cancer dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE leur bâtiment sis au 38, place Quévillon dans lequel se tient toutes leurs activités nécessite des travaux de rénovations majeures pour l'accessibilité des membres en perte d'autonomie ainsi que des travaux d'isolation ;

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon de la Rose désire déposer une demande de subvention auprès du MAMH dans le cadre du volet 4 des fonds régions et ruralité, projets locaux de vitalisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'aide financière du Pavillon de la Rose auprès du MAMH dans le cadre du volet 4 - Fonds régions et ruralité , et ce, afin d'aider à maintenir la qualité des services offerts aux personnes touchées par le cancer dans notre municipalité.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2020.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2020.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

La mairesse suppléante, Mme Julie Rivard, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2020.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Celle-ci a lieu par vidéoconférence, la mairesse suppléante répondant aux questions soumises par le public à l'adresse suivante: question@lsq.quebec

Aucune question n'a été soumise.

1-01-030

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

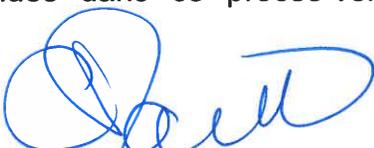
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 54.

Je soussignée, Julie Rivard, mairesse suppléante donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-01-001 à 21-01-030 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 14^e jour du mois de janvier 2021.


Julie Rivard
Mairesse suppléante


Anik Racicot,
Directrice générale et greffière p.i.